

RAPPORT ANNUEL 2022

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

25 mai 2021

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Rapport d'activité – Application	4
Rapport d'activité – Formation continue	11
Rapport d'activité – Tempcare	14
Rapport de la commission de recours	15
Rapport de la commission des finances	17
Annexes	21
RAPPORT FINANCIER ANNUEL	22

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2022, le comité de la CPSLS s'est réuni à six reprises. Il a préparé les travaux du conseil et des commissions.

La CPSLS s'est également réunie à six reprises.

Lors des séances, les thèmes suivants ont notamment été abordés :

- préparation de l'extension de l'annexe 1 de la CCT Location de services au 1.1.2023
- développement des accords de collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT déclarées de force obligatoire pour l'exécution sur la base des résultats du groupe de travail d'économistes de la CPSLS et du GPBK, qui a calculé la répartition des travailleurs temporaires entre les branches CCT
- communication des contributions CCT aux commissions paritaires des CCT déclarées de force obligatoire pour la période sans DFO de la CCT Location de services en janvier et février 2021
- saisie des résultats de contrôle dans le SIAC
- affinement des exigences de qualité pour les cours de sécurité au travail soutenus financièrement par temptraining
- adaptation du règlement dans le domaine de la formation continue en vue du renouvellement du système et de l'allègement du processus de demande

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2022

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swisstaffing	Présidente, Représentante des travailleurs
Aeby	David	Unia	Vice-Président, Représentant des employeurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Elmer	Hannes	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Fröhli	Nico	Syna	Représentant des travailleurs
Riebshoff	Tanja	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (membre suppléant permanent)
Droz-dit-Busset	Olivier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Schneuwly	Yves	Swisstaffing	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel	swisstaffing	Représentant des employeurs
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentante du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swisstaffing	Représentant du secrétariat temptraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
Häberli	Christoph	Unia	Membre remplaçant
Aversa	Michele	Syna	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swisstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swisstaffing	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité – Application

Situation initiale

En 2022, l'activité de contrôle s'est maintenue à un niveau élevé. De plus, des efforts supplémentaires ont été mis en œuvre afin d'affiner la standardisation et l'amélioration du processus de contrôle. Ainsi, les modèles de rapports de contrôle et de décisions ont été une nouvelle fois améliorés et précisés grâce aux inputs des trois régions linguistiques. Le développement des instruments de contrôle se présente comme un processus d'amélioration continue (PAC). Cela se concrétise par des rapports de contrôle améliorés et standardisés qui font l'objet d'un bon accueil de la part des entreprises contrôlées.

De nouveau, en 2022, les secrétariats des CPPR ont reçu de nombreuses demandes concernant la CCT Location de services.

L'introduction du nouvel instrument Baticontrol a constitué pour les CPPR un défi supplémentaire.

En 2022, sur les 1094 entreprises assujetties, 208 (19,01%) ont été contrôlées.

Service d'encaissement

Le service d'encaissement s'est surtout chargé du traitement de cas particuliers pour lesquels la soumission devait être clarifiée de manière plus approfondie. Il y a de plus en plus de domaines pour lesquels la délimitation avec la location de services doit être clarifiée. Outre le secteur informatique et les entreprises privées d'aide et de soins à domicile (Spitex), il s'agit maintenant d'entreprises qui mettent à disposition des employés dans le domaine de la "Legal-Compliance". Et en l'espèce, la démarcation entre mandat et location de services est difficile.

De plus, un nouveau logiciel a également été introduit dans le service d'encaissement.

Groupe de travail Application

Le groupe de travail Application s'est réuni à six reprises. Il a discuté de la stratégie de contrôle basée sur les risques et de la révision du calculateur des peines conventionnelles.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le personnel du secrétariat d'application et des trois secrétariats des CPPR est resté identique.

L'activité du secrétariat d'application a principalement consisté à organiser les séances des groupes de travail des économistes et de l'application. L'extension de l'annexe 1 a également nécessité des travaux préparatoires intensifs.

Secrétariat d'application

Direction	60%
Administration	390%
Coll. spécialisés	380%
Pôle juridique	250%
Encaissement	100%

CPRA

Direction	100%
Coll. juridique	200%
Secrétariat	220%

CPRR

Direction	100%
Secrétariat	110%

CPRT

Direction	20%
Coll. juridique	60%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

En 2022, la CPRA s'est réunie à six reprises. A partir de juin 2022, Guido Schluep d'Unia s'est joint à la commission en tant que représentant des travailleurs, et en remplacement du membre Christian Trunz. En 2022, la CPRA a également organisé une formation de ses contrôleurs.

En 2022, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cornu	Roman	swissstaffing	Président, Représentant des employeurs
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Diezig	Alexander	tempcontrol	Secrétaire
Bischofberger	Felix	SEC Est	Représentant des travailleurs
Käppler	Manuel	Unia Aargau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
Schluep	Guido	Unia Zurich-Schaffhausen	Représentant des travailleurs
Arifaj	Baijram	Syna	Représentant des travailleurs
Jaquet	Virgine	Employés Suisse	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale - Grisons	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Dupont	Alain	swissstaffing	Représentant des employeurs
Erismann	Reto	swissstaffing	Représentant des employeurs
Zaugg	Yannick	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2022

Décisions de contrôle prises	126
Rapports de contrôle reçus	109
Décisions notifiées	104
Peines conventionnelles prononcées	53
Recours déposés	14
Procédures clôturées	118

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

En 2022, la CPRR s'est réunie à six reprises. En Suisse romande, l'intensité des contrôles s'est maintenue à un niveau élevé. En juillet 2022, Virginie Jaquet, représentante des travailleurs a quitté la Commission et Louis Wirthner, jusque-là membre suppléant permanent, l'a remplacé.

Fin 2022, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swisstaffing	Présidente Représentant des employeurs
Schwab	Robin	Secrétariat CPRR	Adjoint du secrétaire
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Sendra	Richard	Syna Lausanne	Représentant des travailleurs
Jusqu' à Juillet 2022 :			
Jaquet	Virginie	Employés Suisse	Représentante des travailleurs
Lena	Rebecca	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Wirthner	Louis	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Lang	Gautier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swisstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	Swisstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2022

Décisions de contrôle prises	56
Rapports de contrôle reçus	38
Décisions notifiées	39
Peines conventionnelles prononcées	18
Recours déposés	8
Procédures clôturées	20

Remarques générales

La majorité des contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que l'important dispositif administratif que les entreprises doivent mettre à disposition des organes de contrôles devient de plus en plus encombrant et qu'il est de façon générale, difficile d'obtenir la totalité des documents demandés.

Comportement non coopératif

Il est arrivé de manière sporadique que des entreprises ne soient pas coopératives. Elles refusaient ainsi de produire les données ainsi que les documents nécessaires et n'étaient pas prêtes à corriger les erreurs évidentes. Dans ce genre de situation, les dépenses de contrôle étaient très élevées et l'outil mis à disposition des autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Fort de ces expériences, l'octroi de prolongations de délais a été traité de manière toujours plus restrictive.

Mise en œuvre

Les cas dans lesquels les CPPR se sont heurtées à des difficultés pour mettre en œuvre les décisions prises, continuent d'augmenter. Prouver, par les relevés bancaires, que les paiements rétroactifs ont été effectués, ou à effectuer rétroactivement l'annonce pour la LPP restent parfois compliqué.

Les CPPR ont par ailleurs été toujours plus confrontées aux situations dans lesquelles les peines conventionnelles qui ont été prononcées ne sont pas payées, malgré deux rappels, ce qui implique d'introduire des procédures d'exécution. Il s'agit toujours de cas isolés qui s'avèrent particulièrement coûteux. Le nombre de procédures clôturées a légèrement diminué en raison de la problématique de la demeure au sein de la CPRR. Les partenaires sociaux n'arrivant pas à se mettre d'accord sur le sujet, les dossiers impliquant une demeure sont restés en suspens jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée début 2023.

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

Au cours de l'année 2022, la CPRT s'est réunie à quatre reprises, traitant des dossiers en cours et discutant également de dossiers plus complexes, notamment des dossiers nécessitant une analyse plus approfondie ou parce qu'ils s'étalent sur plusieurs années.

Les discussions au sein de la commission ont abouti à la rédaction de deux circulaires d'information destinées aux agences concernant les aspects recommandés relatifs au temps de travail dans les contrats de mission et un récapitulatif des délégations. Le secrétariat de la CPRT répond également aux demandes d'information et collabore intensivement avec les autres organes de contrôle actifs (commissions paritaires, canton). En outre, un cours de formation a été organisé pour les agences de la région. 42 agences étaient représentées. Des intervenants des commissions paritaires et des invités de l'autorité cantonale ont également participé à cette formation. Par ailleurs, une formation a également été organisée pour les organes de contrôle.

Comme l'année précédente, la commission réaffirme une tendance positive concernant le respect par les entreprises des dispositions de la CCT LS en matière de mise à disposition de personnel : les manquements constatés concernent principalement les secteurs liés à la construction.

Fin 2022, la CPRT était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Cadenazzi	Dario	Secrétariat CPRT	Secrétaire
Coppi	Paolo	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

Activité en 2022

Décisions de contrôle prises	26
Rapports de contrôle reçus	23
Décisions notifiées	6
Peines conventionnelles prononcées	1
Recours déposés	2
Procédures clôturées	23

Remarques générales

La majorité des contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que la gestion des dossiers ainsi que des données pour un contrôle était toujours plus lacunaire. Le contrôle du temps de travail en particulier était très complexe, car il était la plupart du temps saisi sommairement de manière électronique. Les rapports de temps de travail devaient dès lors être passés en revue de manière individuelle afin par exemple de pouvoir constater si des heures supplémentaires avaient été effectuées et indemnisées en conséquence.

Les principaux manquements constatés concernaient le respect du temps de travail ainsi que le paiement des suppléments relatifs aux heures supplémentaires. Les manquements constatés ont la plupart du temps été corrigés et, lorsque cela était nécessaire, des versements rétroactifs ont été effectués. Ceci est également illustré par le nombre élevé de clôtures de procédures.

Comportement non coopératif

Il est arrivé de manière sporadique que des entreprises ne soient pas coopératives. Elles refusaient ainsi de produire les données ainsi que les documents nécessaires et n'étaient pas prêtes à corriger des erreurs évidentes. Dans ce genre de situation, les frais de contrôle sont très élevés et l'outil mis à disposition des autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Fort de ces expériences, l'octroi de prolongations de délais a été traité de manière toujours plus restrictive.

Collaboration et coordination améliorées

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même de la coordination de l'activité d'exécution avec les secrétariats d'application des autres branches.

Mise en œuvre

Les cas dans lesquels les CPPR se sont heurtées à des difficultés pour mettre en œuvre les décisions prises, continuent d'augmenter. De nombreuses entreprises ont de la peine à prouver, par les relevés bancaires, que les paiements rétroactifs ont été effectués, ou à effectuer rétroactivement l'annonce pour la LPP.

Les CPPR ont par ailleurs été toujours plus confrontées aux situations dans lesquelles les peines conventionnelles qui ont été prononcées ne sont pas payées, malgré deux rappels, ce qui implique d'introduire des procédures d'exécution. Il s'agit toujours de cas isolés qui s'avèrent particulièrement coûteux.

Rapport d'activité – Formation continue

En 2022, la tendance positive de temptraining s'est poursuivie. Fin 2022, le bureau de temptraining comptait onze employés.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, 17'653 demandes de formation continue ont été déposées auprès de temptraining (2021 : 18'530 demandes). Le secrétariat a pu en accepter 14'731 ; le paiement a pu être effectué pour 11'030 d'entre elles. Les autres demandes n'ont encore pas pu être comptabilisées en raison du fait que les formations continues y relatives étaient encore en cours.

Les demandes accordées pour 2022 correspondent à un montant de CHF 17'896'029.- (2021 : CHF 17'018'485.-). De ce montant, CHF 12'558'514.- ont été payés aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services (2021 : CHF 13'607'293.-).

En 2022, au total, 1'546 demandes ont été refusées, au motif qu'elles ne remplissaient pas les critères prévus par le règlement. Le taux moyen de demandes rejetées en 2022 était de 8.75 %, contre 5.5 % l'année précédente.

Depuis 2021, les travailleurs temporaires qui ont terminé une formation continue et qui ont reçu le remboursement de temptraining participent tous les trimestres à une enquête de satisfaction. La grande majorité des personnes interrogées sont très satisfaites des compétences de l'enseignant et de la manière dont les cours sont préparés. En outre, ils recommanderaient volontiers le service de temptraining à un(e) ami(e).

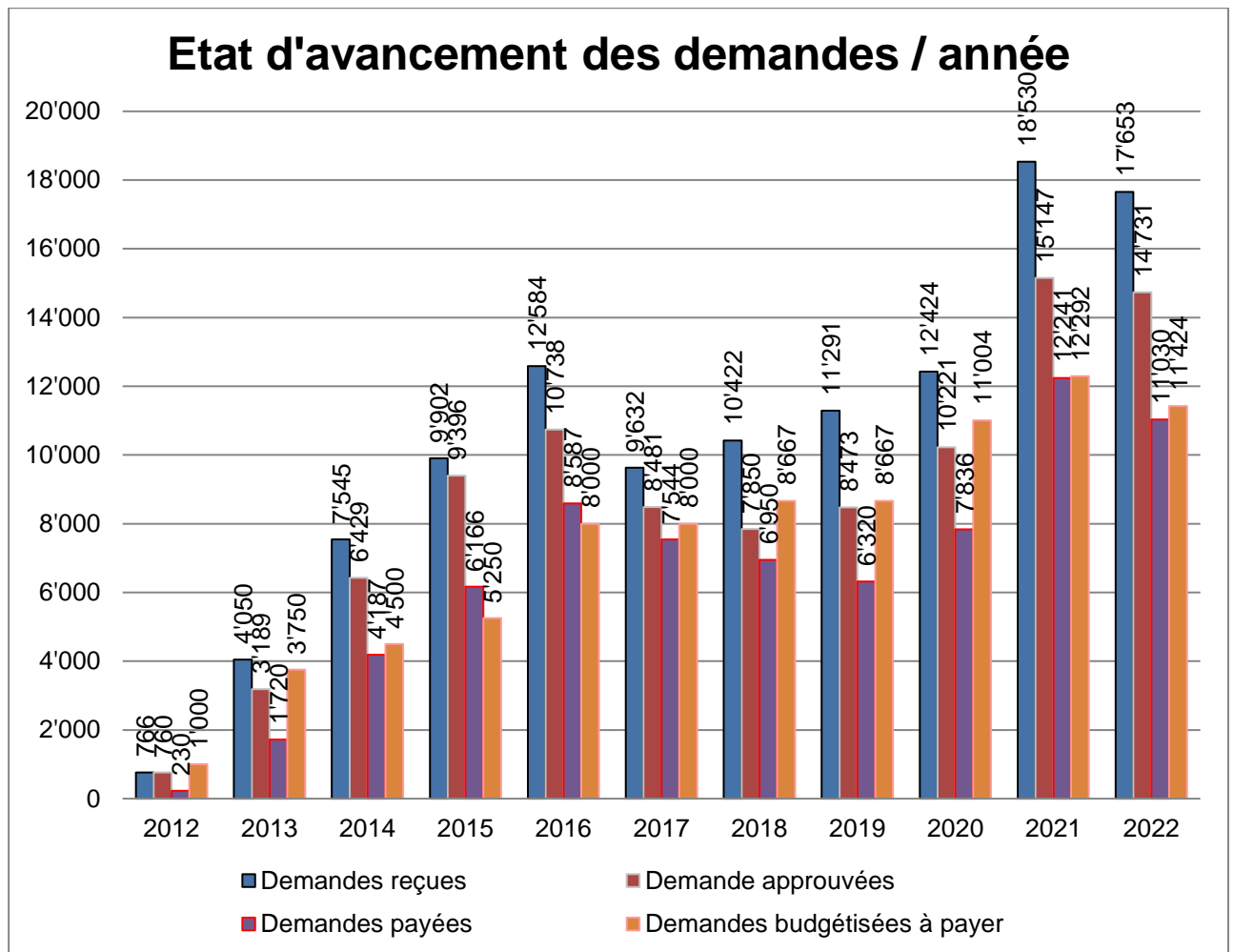
En décembre 2022, l'assemblée générale a approuvé des modifications du règlement qui entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Ces modifications comprennent un dépôt des demandes plus flexible dans le temps, un système de budget progressif basé sur les heures de travail, de nouvelles indemnités compensatoires pour la perte de salaire et les frais, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour les cours de sécurité au travail qui ne sera pas prélevée sur le compte personnel.

Dans le cadre de l'introduction des nouvelles règles, un nouveau portail web sera mis à disposition afin de faciliter le dépôt des demandes, d'automatiser les processus et d'offrir aux demandeurs de nouvelles fonctionnalités telles que la recherche d'offres de cours reconnues. Les exigences pour le nouveau système ont été définies en 2022.

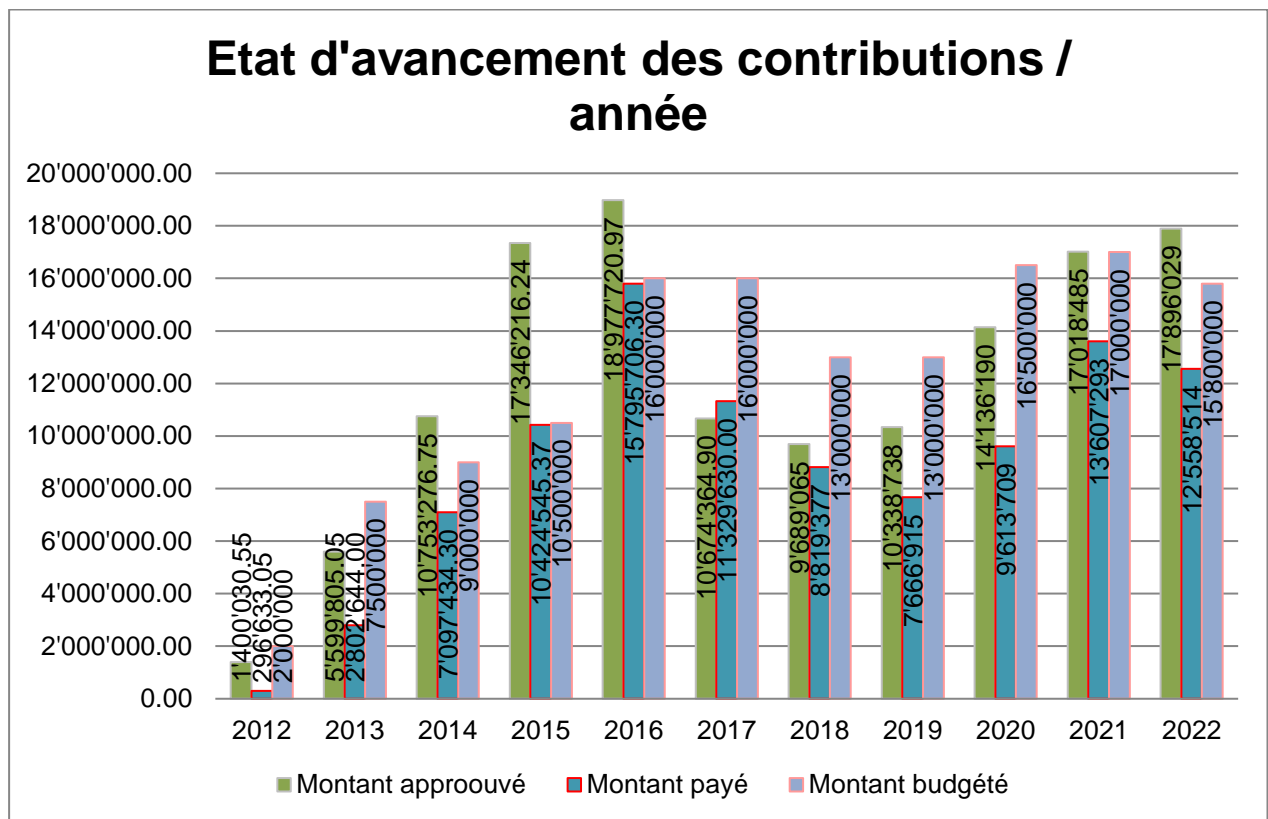
Depuis fin 2022, un projet pilote est en cours pour les travailleurs temporaires qui ont besoin d'aide pour choisir des cours appropriés. Il s'agit d'un assistant numérique de formation continue qui est à la disposition des collaborateurs. Le pilote durera jusqu'en mai 2023 et sera ensuite évalué.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité – Tempcare

714 contrats ont été traités dans le cadre de la solution de branche IJM (année précédente : 646). La masse salariale subventionnée s'est élevée à CHF 4,569 Mia. (+ 18%). Un montant de 80.6% (année précédente : 77.4%) de la masse salariale déterminante pour la CCT Location de services a été assuré par la solution de branche IJM. Les subventions de primes payées ont augmenté de 18 % pour s'élever à CHF18,274 mio.

Développement des années 2012 à 2021 :

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2,88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2,79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2,68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2,60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2,31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2,37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2,28%
2019	CHF 4'144'475'019	CHF 16'577'900	2.46%
2020	CHF 3'886'277'142	CHF 15'545'109	2.51%
2021	CHF 4'568'609'154	CHF 18'274'437	2.85%

Le taux de prime moyen a augmenté de 2.85% (2.51% l'année précédente).

67.1% de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, 17.3% avec un délai d'attente de 30 jours, 5.5% avec un délai d'attente de 14 jours. Les autres délais d'attente – de 1, 3, 7, 60 et 90 jours – se situent à moins de 5.0%.

Les recettes de primes ont atteint CHF 112.088 mio, en tenant compte du montant de subvention de 0.40%. Le total des paiements des assureurs s'est élevé à CHF 82.013 mio. Le taux de prestations en lien avec les primes de risques perçues s'élevait à 89% (105% l'année précédente).

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

La commission de recours se compose 2022 des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Krattinger	Jolanta	Syna – le syndicat Responsable du service juridique	Présidente
Widmer	Marc	Swisstaffing	Vice- Président
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des employeurs
Dick	Regula	Syndicat Unia Service juridique	Représentante des travailleurs
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2022, la commission de recours a tenu cinq séances ordinaires. A cette occasion, elle a traité les cas de recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	14 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	4 décisions rendues
CPRT	Contrôle paritaire	3 décisions rendues
CPSLS, représentée par tempraining	Formation continue	40 décisions rendues

2022	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis (totalement)	Recours admis (partiellement)	Refus
CPRA	14	14	0	10	4
CPRR	9	4	0	2	2
CPRT	3	3	0	0	3
temptraining	42	40	13	0	27
Total	68	61	13	12	36

Rapport de la commission des finances

Finances

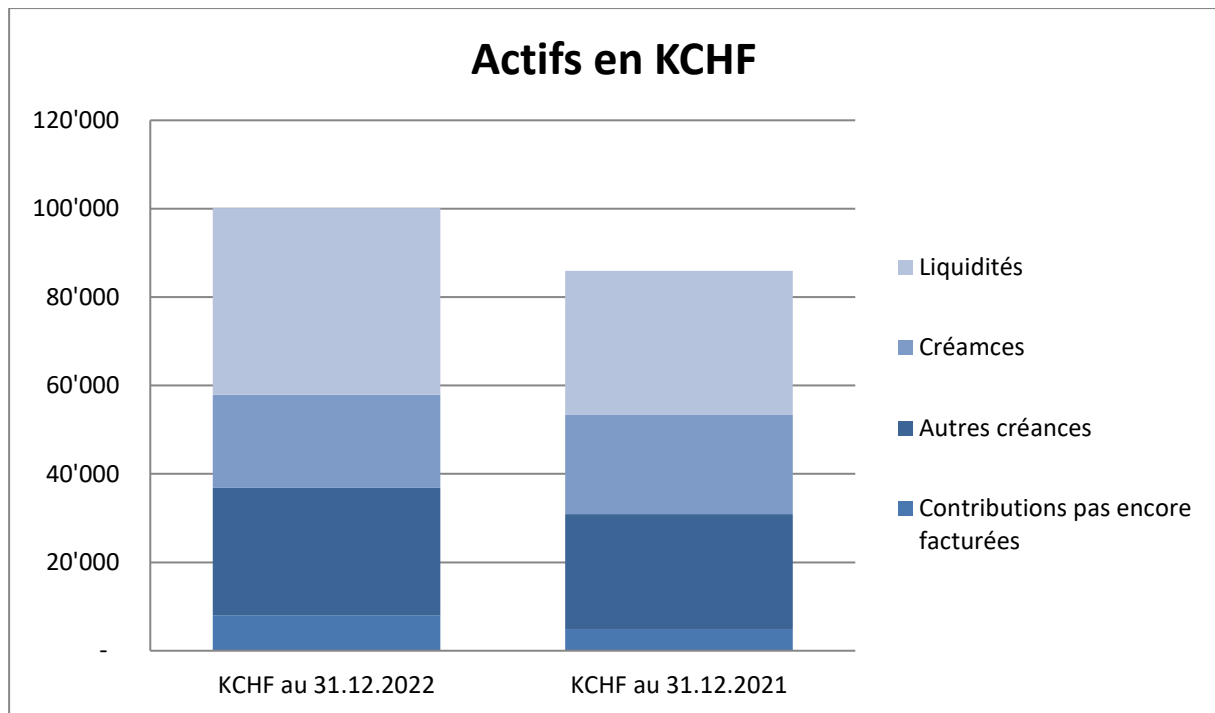
La situation financière de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est très saine. Avec CHF 60,7 millions, les recettes en 2022 ont presque atteint le niveau de 2021, qui était le plus élevé depuis la prise d'effet de la convention collective de travail.

En 2022, les recettes ont dépassé les dépenses courantes d'un montant de CHF 7,6 millions.

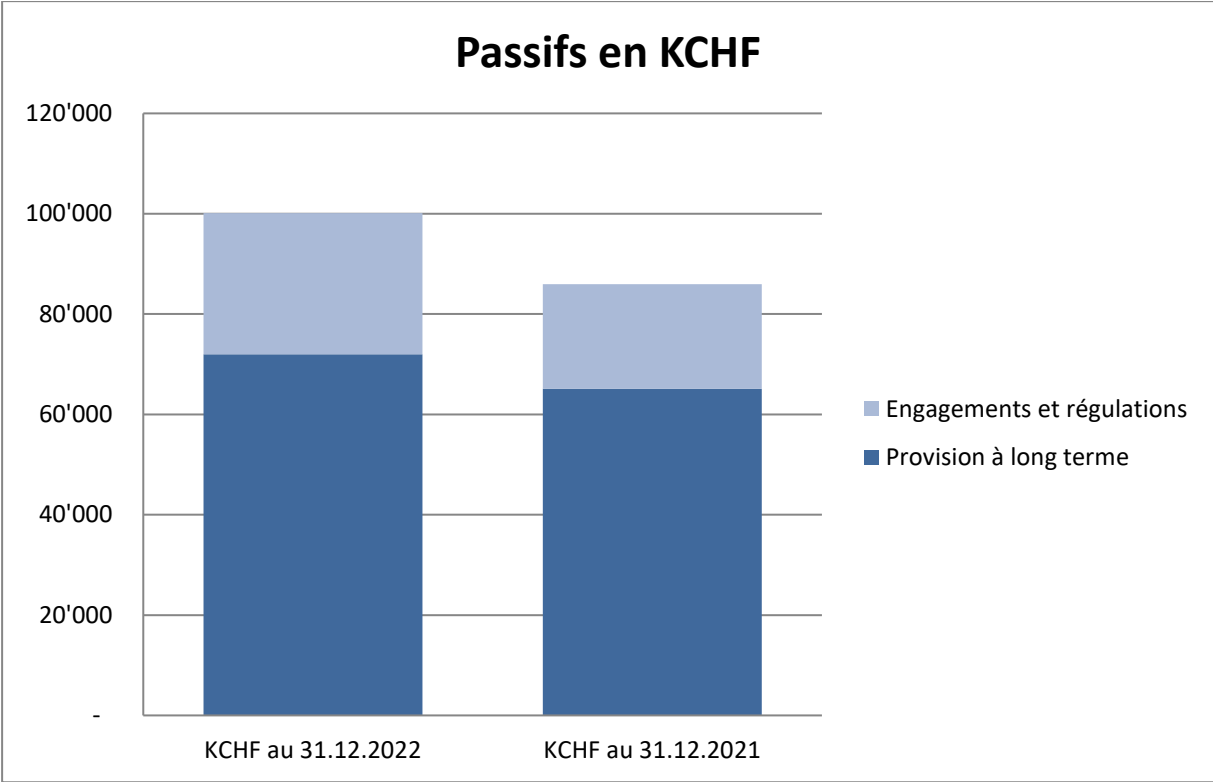
Rapport financier annuel

Bilan

Les liquidités, les créances et les contributions non encore facturées ont augmenté en 2022 ; à la fin de l'année 2022, les placements s'élevaient à CHF 28,9 millions.



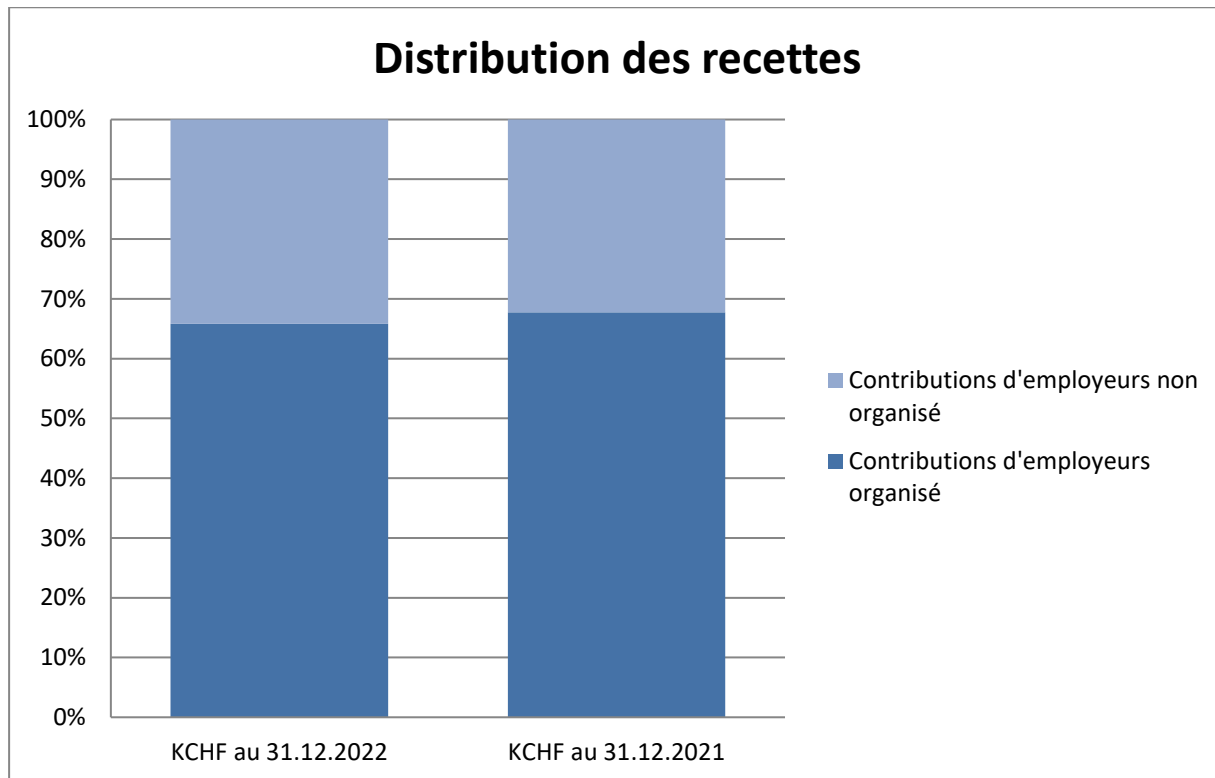
Les passifs comprennent les dettes ouvertes et les régularisations pour les prestations ouvertes de la convention collective de travail, qui ont augmenté, ainsi que les provisions/fonds propres pour les prestations envers les travailleurs et les employeurs assujettis.



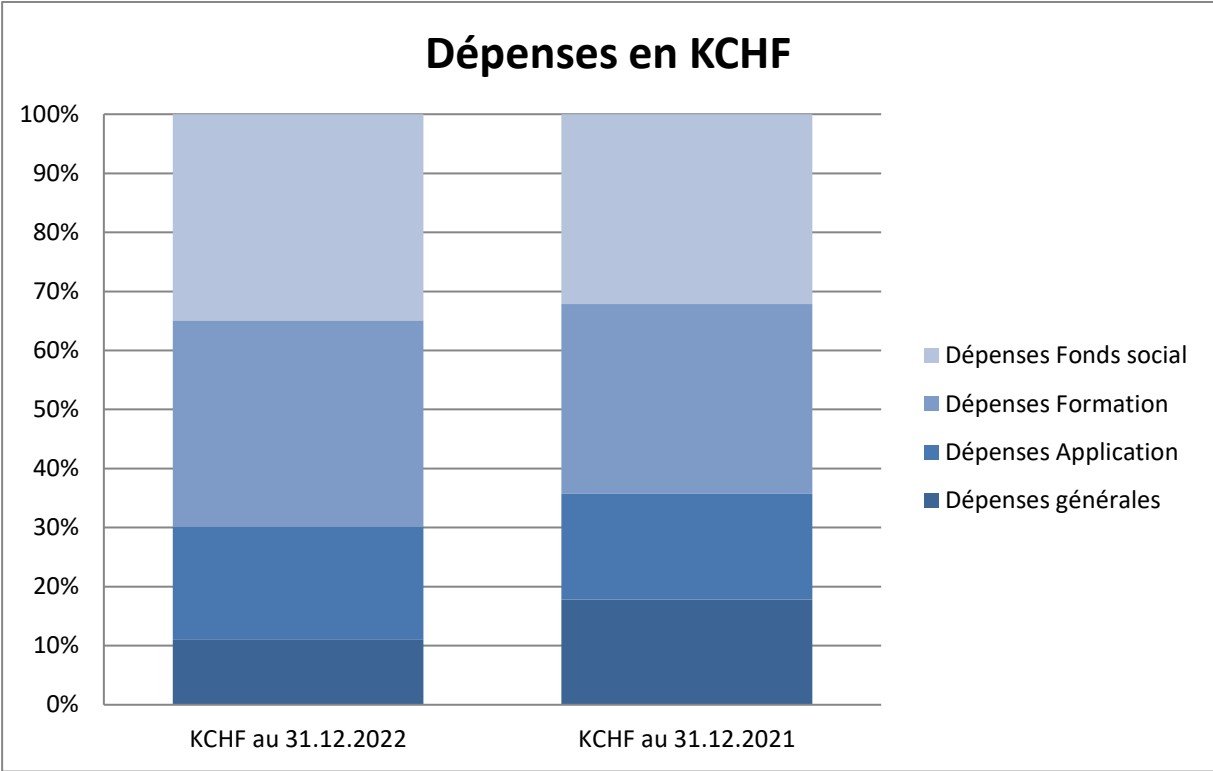
Les provisions permettent à l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir pleinement ses obligations, même dans les scénarios de détérioration économique qui toucheraient plus particulièrement le secteur de la location de services.

Compte d'exploitation

En 2022, les contributions paritaires ont augmenté de 0,5 % pour atteindre un total de CHF 60,1 millions (2021 : CHF 60,4 millions). La part des employeurs organisés est passée à 65,8 % (67,7 % l'année précédente).



Les dépenses de l'association reflètent les obligations de prestations. Elles s'élèvent à 60,6 millions de CHF, hors réductions sur recettes et frais d'encaissement.

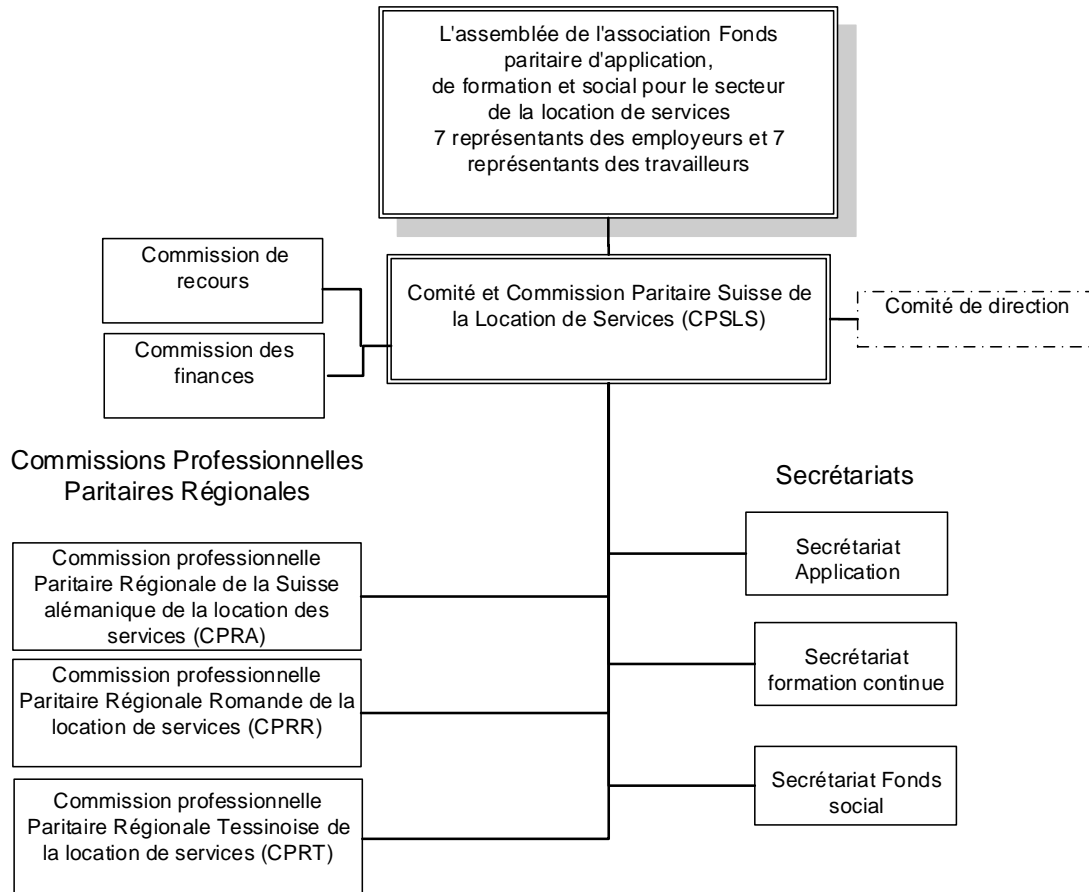


Perspectives

Pour l'année 2023, on s'attend à un résultat annuel équilibré.

Annexes

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL			
BILAN AU 31 DECEMBRE	Annexe	2022	2021
		CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités		42'254'557.24	32'620'061.14
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	20'978'352.92	22'459'453.02
Autres créances à court terme	3.2	28'895'050.00	26'000'291.67
Contributions non encore facturées	3.3	7'983'527.71	4'871'521.30
Régularisations	3.4	36'111.00	-
ACTIF CIRCULANT		100'147'598.87	85'951'327.13
ACTIF IMMOBILISE	3.5	-	-
TOTAL DU BILAN		100'147'598.87	85'951'327.13
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.6	6'719'879.20	4'691'369.03
Autres dettes à court terme	3.7	200'249.95	124'183.40
Régularisations	3.8	21'267'071.03	16'788'286.23
Provisions à court terme		-	-
Total des capitaux étrangers à court terme		28'187'200.18	21'603'838.66
Provisions à long terme	3.9	71'960'398.69	64'347'488.47
Total des capitaux étrangers à long term		71'960'398.69	64'347'488.47
CAPITAUX ETRANGERS		100'147'598.87	85'951'327.13
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		100'147'598.87	85'951'327.13

COMPTE D'EXPLOITATION		2022	2021
	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application de travailleurs	3.10	42'103'646.35	42'305'907.89
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		11'876'779.29	12'282'079.61
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		6'167'640.57	5'849'023.77
Erträge aus Kontrollkosten von organisierten Arbeitgeber		-	29'246.45
Produits des coûts de contrôle versées par les employeurs organisés		199'563.53	69'219.35
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		-	325'732.60
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		614'466.42	480'000.90
Autres charges/produits d'exploitation	3.12	58'596.64	78'548.95
Diminution des produits	3.11	-283'744.79	-380'478.60
TOTAL PRODUITS		60'736'948.02	61'039'280.92
Frais d'encaissement		-716'666.67	-775'172.20
Jetons de présence commissions		-242'213.30	-202'330.05
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.13	-415'139.90	-1'482'054.20
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.13	-2'146'988.80	-2'208'554.75
Subventions aux associations d'employeurs		-1'077'000.00	-969'300.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'293'532.50	-1'292'816.60
Commission de recours - Frais de mandats		-676'894.50	-636'507.00
CPSLS - Frais de mandats		-48'465.00	-38'772.00
Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires	3.14	467'604.34	-2'926'401.35
Autres charges de la CPSLS	3.15	-506'373.83	-316'605.64
TOTAL CHARGES DE GESTION		-6'655'670.16	-10'848'513.79
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.16	-1'823'149.47	-1'942'021.66
Contributions à d'autres commissions paritaires		-2'805'838.25	-3'276'886.15
Commissions paritaires régionales - rais de mandats		-2'127'453.00	-2'087'065.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-255'513.47	-216'502.64
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-24'336.35	-12'741.50
Variation de la provision Application		-1'489'189.26	-405'084.46
Application - Frais de mandats		-2'600'954.50	-2'539'405.00
Autres charges de l'application	3.17	-516'839.01	-433'620.00
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-11'643'273.31	-10'913'326.41
Contributions aux frais de formation	3.18	-12'886'960.80	-14'358'753.56
Variation de la provision Formation continue		-4'984'098.65	-2'164'401.01
Formation continue - Frais de mandats		-2'550'066.75	-2'428'434.70
Autres charges de formation continue	3.19	-744'819.83	-638'664.80
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-21'165'946.03	-19'590'254.07
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.20	-19'330'596.21	-18'637'200.24
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		-1'641'489.82	-759'193.83
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-193'860.00	-193'860.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-	-
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-21'165'946.03	-19'590'254.07
RESULTAT D'EXPLOITATION		106'112.49	96'932.58
Produit financier	3.21	-106'112.49	-96'932.58
Résultat financier		-106'112.49	-96'932.58
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2022	2021
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissements des actifs immobilisés	-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	7'612'910.22	3'328'679.30
Augmentation / (diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	1'481'100.10	-1'497'258.66
Augmentation / (diminution) des contributions non encore facturées	-3'112'006.41	-1'011'134.88
Augmentation / (diminution) des autres créances et régularisations	-2'930'869.33	1'127'018.60
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	2'028'510.17	-3'000'021.03
Augmentation / (diminution) autres dettes à court terme et régularisations	4'554'851.35	2'499'162.21
Flux financiers d'exploitation	9'634'496.10	1'446'445.54
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation des actifs financiers à court terme	-	-
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	9'634'496.10	1'446'445.54
Justifications:		
Liquidités au 1er janvier	32'620'061.14	31'173'615.60
Liquidités au 31 décembre	42'254'557.24	32'620'061.14
Variation des liquidités	9'634'496.10	1'446'445.54

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2022	2021
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

**Annexe du rapport financier annuel 2022
(en francs suisses)**

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du Fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes: des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2%, entre 6-12 mois de 33,3%, plus de 12 mois de 90% et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50%.

2.3 Autres créances et actifs financiers

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale. Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan (cours ou valeur de marché ; prêts et avoirs à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques identifiables).

2.4 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour les cotisations salariales versées aux employeurs jusqu'à fin février de l'année suivant la date de clôture sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, déduction faite d'une correction de valeur forfaitaire de 2%. Pour les décomptes finaux encore en suspens au 28.2.2023 ou au 28.2.2022, on part du principe que les avoirs et les créances sont de même montant et ne sont pas importants, c'est pourquoi on renonce à les inscrire au bilan.

2.5 Actifs immobilisés

Au 31.12.2022 et au 31.12.2021, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.6 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les contributions à la formation continue accordées mais pas encore payées, qui ne sont pas encore prescrites, sont provisionnées en tant que régularisation passive. Les demandes dont la fin du cours intervient jusqu'à 12 mois avant la date de clôture sont provisionnées à 100%, celles dont la fin du cours intervient entre 12 mois et 24 mois avant la date de clôture à 50% et celles dont la fin du cours intervient plus de 24 mois à 30% du montant accordé.

2.7 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2022 et 2021, à l'exception de ce qui est décrit sous 2.2, aucune d'épréciation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.8 Dettes et provisions

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

"L'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est instituée par les parties contractantes de la CCT afin de remplir, en leur nom et pour leur compte, leurs obligations de droit des obligations indirectes vis-à-vis des travailleurs individuels au moyen des cotisations perçues. Les fonds non encore utilisés constituent une obligation légale pour l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services. L'événement générateur d'obligations dans le passé est la conclusion et l'extension de la CCT, ainsi que le transfert à l'association des tâches définies de manière exhaustive dans la CCT. Comme il existe une obligation légale d'utiliser différence entre les fonds perçus et utilisés pour les objectifs d'utilisation correspondants est comptabilisée comme provision."

2.9 Impôts

Etant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.10 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL		
3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et prestations	25'023'018.11	26'377'390.16
Correctifs de valeurs individuelles	-1'625'350.34	-1'363'385.97
Correctifs de valeurs forfaitaires	-2'419'314.85	-2'554'551.17
Total	20'978'352.92	22'459'453.02
Il n'existe pas de créances à l'encontre de personnes proches.		
3.2 Autres créances à court terme		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant des retenues d'impôt à la source	-	291.67
Placements à court terme	28'895'050.00	26'000'000.00
Total	28'895'050.00	26'000'291.67
3.3 Contributions non encore facturées		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	5'550'524.88	1'905'388.28
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	2'427'402.83	2'961'233.02
Contributions non encore facturées d'autres prestations	5'600.00	4'900.00
Total	7'983'527.71	4'871'521.30
3.4 Régularisations de actifs		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Avoirs des compagnies d'assurance provenant de fonds sociaux	-	-
Intérêts courus sur actifs financiers	36'111.00	-
Total	36'111.00	-
Cf. les explications au point 3.9		
3.5 Actif immobilisé		
Au 31.12.2022 comme au 31.12.2021, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.		
3.6 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Envers des tiers	2'338'812.20	653'236.93
Envers de personnes proches	4'381'067.00	4'038'132.10
Total	6'719'879.20	4'691'369.03

3.7 Autres dettes à court terme				
en CHF	31.12.2022	31.12.2021		
Paiements anticipés d'employeurs	188'875.45	111'657.80		
Dettes envers les assurances sociales	11'374.50	12'525.60		
Total	200'249.95	124'183.40		
3.8 Régularisations de passifs				
en CHF	31.12.2022	31.12.2021		
Contributions à des commission paritaires	860'149.80	1'883'078.00		
Contributions de formation continues accordées mais pas encore payées	4'452'801.79	3'933'080.33		
Remboursements de primes d'assurane d'indemnité journalière maladie	7'879'518.01	826'828.19		
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers de employeurs	3'010'842.26	3'272'146.60		
Envers des personnes proches	3'738'940.00	4'429'686.65		
Frais d'encaissement	301'521.73	442'039.90		
Provision pour indemnisation période sans DFO	90'254.36	992'000.00		
Provisions pour contrôles des entreprises en cours	385'000.00	503'000.00		
Autres régularisations de passifs transitoires	548'043.08	506'426.56		
Total	21'267'071.03	16'788'286.23		
<p>Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous 3.13</p>				
3.9 Provisions à court et à long terme				
en CHF	Total	Application Formation continue	Fonds social	
Provisions au 31.12.20	61'018'809.17	6'692'654.12	37'661'666.55	16'664'488.51
Constitution en 2021	-	-	-	-
Utilisation en 2021	-	-	-	-
Constituion en 2021	3'328'679.30	405'084.46	2'164'401.01	759'193.83
Provisions au 31.12.21	64'347'488.47	7'097'738.58	39'826'067.56	17'423'682.34
Dépôt en 2022	-	-	-	-
Utilisation en 2022	-501'867.51	-	-	-501'867.51
Constitution en 2022	8'114'777.73	1'489'189.26	4'984'098.65	1'641'489.82
Provisions au 31.12.22	71'960'398.69	8'586'927.84	44'810'166.21	18'563'304.65
<p>Etant donné que l'association est tenue d'utiliser toutes les contributions perçues à bon escient, la totalité de la différence entre les fonds perçus et utilisés a été mise en réserve pour les utilisations correspondantes.</p> <p>En 2021, des paiements supplémentaires pour des contributions au fonds social d'un montant de CHF 797'285.45 ont été directement imputés au compte d'exploitation, car des frais d'exécution supplémentaires pour les années précédentes ont été encaissés en 2021.</p> <p>Cf. les explications au point 2.7</p>				
3.10 Contributions aux frais d'application des travailleurs				
<p>Le nombre total de travailleurs soumis à la CCT n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur la part exacte des travailleurs organisés et non organisés. C'est pourquoi le montant des contributions aux frais d'exécution des travailleurs organisés et des travailleurs non organisés ne peut pas être indiqué.</p>				
3.11 Réductions des recettes				
en CHF	31.12.2022	31.12.2021		
Pertes sur débiteurs	-157'016.74	-455'550.42		
Variation des provisions pour du croire	-126'728.05	75'071.82		
Total	-283'744.79	-380'478.60		

3.12 Autres produits d'exploitation			
2021 en CHF	Total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	13'800.00	4'500.00	9'300.00
Intérêts de retard	64'015.00	5'097.80	58'917.20
Autres produits	33.95	-	-
Total	78'548.95	9'597.80	68'217.20
2022 en CHF	Total	Employeurs org.	Employeurs non org.
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	3'500.00	3'500.00	
Intérêts de retard	51'632.79	5'140.40	46'492.39
Autres produits	2'763.85	-	-
Total	58'596.64	8'640.40	46'492.39
3.13 Remboursements des cotisations des membres			
<p>Sous remboursements des cotisations de membres, conformément à l'art. 26 des statuts, CHF 3'187'129 ont été payés ou facturés en 2022 pour des remboursements de 80% des cotisations de membres aux membres des parties contractantes (employeurs organisés CHF 1'090'140 / travailleurs organisés CHF 2'096'989) et les provisions ont été réduites de CHF 625'000.</p> <p>En 2021, CHF 3'615'609 ont été payés ou facturés à l'association (employeurs organisés 1'407'054 / travailleurs organisés CHF 2'208'555) et les provisions ont été augmentées de CHF 75'000.</p> <p>Cf. également les commentaires sous le point 3.21</p>			
3.14 Indemnités de perte à d'autres commissions paritaires			
<p>En raison de la période sans DFO en janvier / février 2021, les contributions aux frais d'exécution pour les travailleurs temporaires dans les branches DFO (30% de tous les travailleurs) seront transférées à d'autres commissions paritaires. En 2021, une provision de CHF 2'926'401 a été constituée. En 2022, la provision a été réduite de CHF 467'604.</p>			
3.15 Autres dépenses de la CPSLS			
en CHF		31.12.2022	31.12.2021
Frais des commissions		-23'537.05	-67'165.00
Frais administratifs CPSLS		-310'618.89	-73'595.70
Frais de comptabilité		-84'458.67	-85'017.92
Frais site internet		-36'727.72	-43'466.07
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données		-51'031.50	-47'360.95
Total		-506'373.83	-316'605.64
3.16 Contrôles du respect de la CCT			
<p>En 2021, les provisions pour les contrôles de la comptabilité des salaires en cours ont été réduites de CHF 355'000 pour atteindre CHF 503'000.</p> <p>En 2022, les provisions pour les contrôles de la comptabilité des salaires en cours ont été réduites de CHF 118'000 pour atteindre CHF 385'000.</p>			

3.17 Autres charges Exécution		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Frais d'encaissement	-43'965.95	-67'438.00
Coûts de la base de données CCT tempdata	-275'807.80	-126'425.05
Coûts Reportingtool Inkasso	-156'851.65	-98'043.09
Traductions	-29'268.35	-74'397.43
Impressions	-3'575.65	-27'538.90
Autres coûts	-7'369.61	-39'777.53
Total	-516'839.01	-433'620.00
3.18 Contributions aux frais de formation		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-12'388'189.34	-13'456'981.50
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	20'950.00	19'250.00
dont contributions déjà accordées l'année précédente	3'933'080.33	3'012'058.27
Contributions à la formation continue promises mais encore ouvertes	-4'452'801.79	-3'933'080.33
Total	-12'886'960.80	-14'358'753.56
3.19 Autres dépenses Formation continue		
en CHF	31.12.2021	31.12.2021
Coûts de la base de données et du logiciel	-478'709.85	-264'217.05
Coûts des travaux externalisés	-213'977.85	-354'743.67
Autres coûts	-52'132.13	-19'704.08
Total	-744'819.83	-638'664.80
3.20 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2018		35'732.90
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2019		362'240.00
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2020	523'708.70	-17'839'914.79
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2021	-647'370.65	-19'330'596.21
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2022	-19'330'596.21	
Paiements supplémentaires pour les années précédentes	-	-797'285.45
Reprise de provisions utilisées	123'661.95	-397'972.90
Total	-19'330'596.21	-18'637'200.24
Les paiements complémentaires pour les années précédentes concernent des paiements d'assurance pour des contributions aux frais d'exécution des années précédentes qui n'ont été versées qu'en 2020. Montants facturés et encaissés seulement en 2022.		

3.21 Résultat financier		
en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Produit des intérêts	13'987.75	13'000.00
Intérêts négatifs	-96'625.14	-109'932.58
Frais de placement	-12'427.10	-
Pertes de change	-11'048.00	-
Total	-106'112.49	-96'932.58

3.22 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.23 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swisstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swisstaffing conformément aux conventions de prestations signées.

Les coûts qui en résultent pour Unia et swisstaffing de CHF 8'003'834 (en 2021 CHF 7'883'534) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

En outre, l'assemblée générale de l'association a décidé de verser aux parties contractantes les indemnités et remboursements forfaitaires suivants pour les cotisations des membres (dans chaque cas, montants bruts, TVA comprise) :

	Clôture 2022	Clôture 2021
Swisstaffing	2'167'139.90	2'376'354.20
Unia	2'613'286.60	2'396'237.15
Syna	573'715.20	900'855.45
KV-Schweiz	167'268.50	168'027.75
Angestellte Schweiz	36'251.00	36'251.00

4. Ereignisse nach dem Bilanzstichtag

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui auraient dû être pris en compte dans les comptes de 2022 ou 2021.

5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21

Dans le domaine de tremptaining, il y a eu un cas de fraude en 2016. Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel. En 2018 à 2022, un montant de CHF 115'758 de la somme délictuelle a été remboursé.

Etant donné qu'il n'y a pas de collecte de fonds et que l'association a sous-traité les activités administratives sur la base des coûts complets effectifs, il n'y a pas de présentation séparée des charges pour la collecte de fonds, le personnel, les frais de déplacement et de représentation, les charges matérielles, les frais d'entretien et les amortissements, car ces postes de charges sont inclus dans les coûts complets effectifs facturés à l'association.

En ce qui concerne les membres des organes directeurs, les indemnités prévues par le règlement, à savoir l'indemnité annuelle, les jetons de présence et le remboursement des frais, ont été versées. En 2022, les charges se sont élevées à CHF 126'717. Et, en 2021, à CHF 114'059.